

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 1^{er} mars 2024
N° 04 / 2024

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars, à vingt heures trente, le conseil
Présents : 11 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 4 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 4 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15
Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M.
Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-
DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Daniel MALLET et
M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Absents excusés : M. Jean-Paul BERTHET, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT et M.
Romain MALLET, conseillers municipaux.
Pouvoir : Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à Alain ANDRIEUX.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Romain MALLET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Secrétaire de séance : Bernadette ALBARET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 mars 2024
et que la convocation avait été faite le 26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION PRÉSÉLECTIONNÉE
AU TITRE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de travaux de voirie pour
l'élargissement de la chaussée et la pose de revêtement à Cousergues a été retenu au titre de la pré-
programmation du FCS 2024.

Il convient aujourd'hui de confirmer cette sollicitation auprès du Conseil Départemental.

Le projet, revu à la hausse, est estimé à 36.098 € HT et s'est vu pré-attribué une subvention de 5.932
€, soit 20 % d'une dépense éligible de 29.662 €. En voici le plan de financement prévisionnel :

✓ Subvention FCS 2024	5.932 €
✓ Autofinancement	30.166 €
TOTAL	36.098 €

Le conseil municipal :

• **CONFIRME** la sollicitation du Conseil départemental pour une aide financière de 5.932 €, soit 20 %
d'une dépense éligible de 29.662 €, pour les travaux de voirie à Cousergues.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Préfecture du Cantal
Date de reception de l'AR: 12/03/2024
015-211501887-DE_2024_004-DE